

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 2 SEPTEMBRE 2020**

À une assemblée générale des parents de l'école secondaire des Pionniers dûment convoquée et tenue à l'école secondaire des Pionniers, 1725, boulevard du Carmel, Trois-Rivières, ce **deuxième jour du mois de septembre deux-mille-vingt** à dix-huit heures :

1. MOT DE BIENVENUE

Le président, monsieur Sébastien Turgeon, souhaite la bienvenue à tous les parents et présente le directeur monsieur Jonathan Bradley et les membres de la direction adjointe présents à l'assemblée. En ce début d'année, l'école secondaire des Pionniers a accueilli 1750 élèves.

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE

Il est proposé par MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON que CLAUDIA LÉGARÉ POISSON agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par MADAME JOSÉE RICHARD que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par MONSIEUR GILLES MATTEAU d'adopter le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 4 septembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT ANNUEL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET REDDITION DE COMPTES DU PROJET ÉDUCATIF

Monsieur Sébastien Turgeon présente le rapport annuel du conseil d'établissement et la reddition de comptes du projet éducatif.

6. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS

Monsieur Jonathan Bradley fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.

6.1 au conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a pour fonction :

- ✓ Adopter le projet éducatif;
- ✓ Approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- ✓ Approuver le rapport annuel du conseil d'établissement et la reddition de comptes du projet éducatif;
- ✓ Approuver les règles de conduite;
- ✓ Approuver les modalités d'application du régime pédagogique;
- ✓ Approuver les activités éducatives qui nécessitent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ou une modification aux heures d'entrée et de sortie des élèves;
- ✓ Adopter le budget annuel de l'école;
- ✓ Consulter annuellement les élèves sur des sujets les concernant.

6.2 du comité de parents

Le comité de parents est consulté par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy sur :

- ✓ Le plan d'engagement vers la réussite;
- ✓ La division, l'annexion, la réunion du territoire du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;
- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- ✓ La politique relative au maintien ou à la fermeture d'école;
- ✓ La politique relative aux contributions financières;
- ✓ La répartition des services éducatifs entre les écoles;
- ✓ L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier;
- ✓ Le calendrier scolaire;
- ✓ Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire;
- ✓ Les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire;
- ✓ Les activités de formation destinées aux parents par le Centre de services scolaire.

Le comité de parents se réunit en moyenne sept (7) fois par année.

7. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS :

7.1 Nomination d'un président d'élection

Il est proposé par MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON de nommer MONSIEUR JONATHAN BRADLEY, pour qu'il agisse à titre de président d'élection.

7.2 Nomination de deux scrutateurs

Les membres de la direction adjointe agiront à titre de scrutateurs.

7.3 Procédure pour la mise en candidature

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter;
- Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close;
- Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues;
- S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élection appelle le vote;
- Le vote est secret;
- Le président d'élection distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter;
- Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent;
- La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue par le président d'élection;
- En cas d'égalité, le vote est repris;
- Le président remercie tous les candidats pour leur disponibilité à participer aux affaires du conseil d'établissement;
- Après la déclaration d'élection, le président d'élection procède à la destruction des bulletins de vote.

7.4 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

- Considérant que :
- Six personnes siègent au conseil d'établissement de l'école;
- Madame Miriam Bernier, monsieur Paul Greth et monsieur Sébastien Turgeon ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire 2019-2020;
- Madame Myriam Thibodeau, madame Manon Duhaime et monsieur Gilles Matteau complètent leur mandat pour l'année scolaire 2020-2021.
- Les postes à combler sont :
- Trois représentants d'une durée deux ans;

7.5 Élection des parents au conseil d'établissement

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures et présente les candidatures reçues:

- Madame Josée Richard propose monsieur Jonathan Laplante, monsieur Laplante accepte;
- Madame Myriam Thibodeau propose madame Marie-Claude Valiquette, madame Valiquette accepte;
- Madame Nancy Bibeau propose sa candidature.

Nomination de substituts (minimum 2) au conseil d'établissement

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au conseil d'établissement:

- Madame Marie-Pierre Paquin Boutin propose sa candidature;
- Madame Josée Richard propose sa candidature (les mardis seulement);
- Madame Marie-Ève Francoeur propose sa candidature.

Il est proposé par MONSIEUR JONATHAN BRADLEY de clore la période d'appel de candidatures.

Sont élus par acclamation:

- Monsieur Jonathan Laplante (mandat 2020-2021, 2021-2022);
- Madame Marie-Claude Valiquette (mandat 2020-2021, 2021-2022);
- Madame Nancy Bibeau (mandat 2020-2021, 2021-2022);
- Madame Marie-Pierre Paquin Boutin (substitut);
- Madame Josée Richard (substitut les mardis seulement);
- Madame Marie-Ève Francoeur (substitut).

Il est proposé par MADAME MYRIAM THIBODEAU d'accepter les candidatures.

7.6 Élection au poste de représentant des parents au comité de parents du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

MADAME MARIE-CLAUDE VALIQUETTE propose sa candidature au poste de représentant au comité de parents.

Nomination d'un substitut au comité de parents

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

MONSIEUR JONATHAN LAPLANTE propose sa candidature au poste de substitut au comité de parents.

Le président d'élection déclare élus MADAME MARIE-CLAUDE VALIQUETTE, représentant au comité de parents et MONSIEUR JONATHAN LAPLANTE, substitut au comité de parents.

8 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 27, par MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON que la séance soit levée.

Président
Sébastien Turgeon

Direction
Jonathan Bradley